République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 19 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Valérie DEJOUR - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-028
Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif « logement social » 2024

Madame la Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2024 dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Madame la Maire répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ADOPTE le budget primitif « logement social » 2024 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **49 855.02 € HT,**
- En section d'investissement à : **33 278.12 € HT.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Frédérique BARNOUD Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 4 MARS 2024
Publication ou notification du : - 4 MARS 2024
Publication site internet le : - 4 MARS 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 23/02/2024